



Parc national
des ECRINS

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90

Demandeur (société hélicoptère) SAF Huez, M. Gilles SARRET
Aéronef (type couleur immatriculation) F-HBFIB3 blanc/rouge
Bénéficiaire (nom + téléphone) edf ffcam muzelle

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
30 06 2020	pont escoffier	prise d'eau lauvitel edf		2		bag materiel
02 07 2020	arsine	aigle ffcam		1	1	le personnel monte en helico et descente a pied travaux toilette seche ffcam
S 28	aigle	arsine ffcam		1		descente du big bag de matériel a la fin des travaux date inconnue
2 07 2020	venosc	muzelle refuge		5		approvisionnement

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

CARTE JOINTE l'aire de circaète à Bourg d'Arud

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,


PIERRE COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national